

# Mission en Palestine

Réseau européen des syndicats alternatifs et de base

Délégation de Solidaires – CNT – IAC

Compte-rendu interne de Solidaires.

du 28 avril au 5 mai 2016

## Table des matières

<b>I) Situation politique et sociale.....</b>	<b>2</b>
1) AIC – Alternative Information Center – Jérusalem.....	2
<i>Présentation.....</i>	2
<i>Difficultés.....</i>	2
<i>Situation politique israélienne.....</i>	2
2) Rencontre avec Nithya Nagarajan sur la situation économique palestinienne.....	3
3) Statistiques sur l'emploi en Palestine.....	4
<b>II) Organisations syndicales et de défense des travailleurs.....</b>	<b>5</b>
1) Conférence sur les droits humains – Atelier sur les droits syndicaux.....	5
2) GFIU - General Federation of Independent (Trade) Unions.....	6
<i>Présentation.....</i>	6
<i>Revendications.....</i>	6
<i>Projet de loi actuel (sécurité sociale).....</i>	7
3) NFTU – New federation of trade unions – ou NU – New Unions.....	7
<i>Présentation.....</i>	8
<i>Action au check-point de Tulkarem : .....</i>	8
4) Syndicat des postiers.....	9
5) Syndicat des électriciens.....	9
6) Syndicat des collectivités locales de la région de Hébron.....	10
7) Syndicat des employés de l'université polytechnique d'Hébron.....	10
<i>L'enseignement supérieur en Palestine.....</i>	10
<i>Le syndicat.....</i>	10
<i>Luttes et revendications.....</i>	10
8) Comité des enseignants en lutte de Bethléem.....	11
<i>Condition des enseignants du secteur public.....</i>	11
<i>Les causes.....</i>	11
<i>La lutte.....</i>	12
<i>Aujourd'hui.....</i>	12
9) Enseignants de l'UNRWA.....	13
10) Knowledge and Socialist Thought Institute.....	13
<b>III) Autres organisations.....</b>	<b>14</b>
1) BDS National Comitee (BNC).....	14
<i>La situation mondiale.....</i>	14
<i>L'enjeu en Europe.....</i>	15
2) Union palestinienne des Comités de femmes.....	15
<i>Situation des femmes en Palestine.....</i>	15
<i>Présentation, objectifs et activités.....</i>	15
3) Badil.....	16
<i>Les réfugiés.....</i>	17
<i>Le mouvement sioniste.....</i>	17
<i>Les expulsions.....</i>	17
<i>Aujourd'hui.....</i>	18
<i>Visite du camp de Deisheh (Bethléem).....</i>	19
<i>Centre social Laylac.....</i>	19
4) Musawa.....	19
5) ADDAMEER (ONG) Soutien aux prisonniers et défense des droits de l'homme.....	20
<i>Présentation.....</i>	20
<i>Activités.....</i>	20
<i>Système carcéral israélien.....</i>	21
<i>Une triste particularité, la détention administrative : .....</i>	21
6) Palestinian Farmers Society (Tulkarem).....	22

# I) Situation politique et sociale

## 1) AIC – Alternative Information Center – Jérusalem

### Présentation

Basée à Jérusalem et à Bethléem, c'est la seule organisation politique conjointe palestinienne et israélienne qui dispose d'objectifs politiques et d'un agenda unique. Elle n'a pas un objectif de dialogue entre israéliens et palestiniens mais véritablement de mobilisations actives dans la lutte anti-coloniale. Ils fournissent des informations quotidiennes et plus approfondies sur toutes les luttes anti coloniales. Et mettent en œuvre les moyens pour que les israéliens puissent avoir connaissance de la réalité coloniale (articles, films, visites en territoires occupés).

### Difficultés

Alors que les forces ne manquent pas côté palestinien dans les organisations politiques et syndicales ainsi que dans la société civile, le principal problème est le manque de forces politiques du côté israélien depuis quelques années. La situation actuelle est très difficile pour les militants israéliens anti-coloniaux qui sont marginalisés. L'acceptation de la colonisation s'est généralisée dans l'opinion publique israélienne. Y compris dans le mouvement social de gauche qui évite d'aborder cette question. Cette situation est clairement apparue à l'occasion du mouvement des indignés israéliens en 2011 : Il était exclus de poser le problème de la colonisation au risque de divisée une base militante toute neuve en Israël, ce qui a affaibli les forces dans la foulée de ce mouvement. On constate cependant historiquement que le mouvement anti-colonial israélien est lié et proportionnel aux luttes palestiniennes qui sont elles aussi très faibles aujourd'hui.

### Situation politique israélienne

Israël n'est pas une démocratie mais une ethnocratie : Si tous les droits civiques sont garantis aux israéliens, de plus en plus de lois sont directement discriminantes envers les palestiniens d'Israël. Il est par exemple interdit de s'exprimer publiquement en faveur de la cause palestinienne. Le gouvernement actuel prévoit une loi qui oblige toutes les organisations et associations à la loyauté envers l'État, condamnant à l'illégalité et à la suppression de toute subventions publiques les associations (tel que l'AIC) s'opposant à la colonisation ou soutenant la cause palestinienne (cf. *Israël à l'heure de l'inquisition*, Le Monde diplomatique de mars 2016).

Une discrimination est aussi indirecte. Il est par exemple nécessaire d'avoir fait son service militaire pour accéder à de nombreux droits (bourses, allocations chômage...), excluant de fait les arabes qui n'y sont pas convoqués.

Au delà de cette politique « ethnique », sous l'influence de l'extrême-droite de plus en plus forte, s'impose depuis quelques années une véritable ségrégation sur base religieuse entre juifs et non-juifs (dont un des derniers exemples concerne les modifications des règles de représentation à la Knesset).

## **2) Rencontre avec Nithya Nagarajan sur la situation économique palestinienne.**

Économiste et chercheur (Banque Mondiale, université de Birzeit -Ramallah-, aujourd’hui indépendante travaillant avec la GFIU).

Nithya nous a exposé la dimension colonialiste de la situation politico-économique des territoires palestiniens post-Oslo, s’opposant ainsi au positionnement de l’autorité palestinienne depuis Arafat qui distingue la question de l’occupation et les affaires politiques, économiques et sociales.

Depuis 2007, le gouvernement du premier ministre Salam Fayyad, ancien représentant du FMI, a adopté des réformes néolibérales comme base du plan de réforme et de développement mis en œuvre en 2008, dédouanant l’État de la responsabilité de bien-être de l’individu et de la famille. Sa politique renforce un des principes hérités des accords d’Oslo : « sécuritaire d’abord » en diminuant les dépenses sociales et en réorientant l’essentiel des ressources de l’État vers l’armée et les forces de l’ordre, auquel s’ajoute une politique de libéralisation de l’économie et de construction de nouveaux marchés, notamment en augmentant le temps maximum d’endettement des consommateurs et réduisant les conditions de garanties pour les crédits immobiliers. Une politique soutenue par la Banque Mondiale et les pays donateurs dont dépend quasi exclusivement l’autorité palestinienne.

Se voit également renforcé le MEFTA (Middle East Free Trade Agreement) de 1996, accord de libre échange mis en place à l’issue des accords d’Oslo, pilier de la domination régionale nord-américaine et de ses deux alliés régionaux que sont Israël et l’Arabie Saoudite, ayant comme exigence une normalisation des relations, économiques notamment, avec Israël. Par exemple, les nouvelles zones de commerce établies en Jordanie et en Égypte sous le MEFTA doivent nécessairement concerner un certain pourcentage de produits israéliens. En territoire palestinien, les projets industriels créés à Jenine, Bethléem et Jéricho entrent dans ce cadre. C’est un nouveau régime colonial imposé en Palestine, sous une forme économique, directement par Israël ou à travers les capitaux des pays du Golfe, où les compagnies palestiniennes entreprennent une sous-traitance pour des compagnies israéliennes. Cette libéralisation de l’économie palestinienne et l’ouverture du marché palestinien est la condition de l’aide internationale dont l’autorité palestinienne est l’un des plus grands bénéficiaires et sans laquelle elle ne pourrait pas exister.

Cette politique conduit à un accroissement important des inégalités sociales en Palestine, où la majorité de la population se voit précarisée, appauvrie (baisse des salaires, augmentation des prix, fin des subventions publiques sur l’eau, l’électricité, le carburant) mais surtout endettée alors qu’une minorité de bénéficiaires palestiniens étroitement liés à l’autorité palestinienne s’enrichissent. De son côté, le secteur public, premier employeur de Palestine jusqu’ici, connaît gel des embauches et des salaires. La population vit également des déplacements de leurs terres pour faire place à des investissements immobiliers privés, du fait de la politique économique de l’autorité palestinienne, qui s’ajoutent aux déplacements liés à la colonisation israélienne.

Pour mener à bien cette politique, l’autorité palestinienne est devenue plus autoritaire, coopère avec l’armée israélienne et accroît la répression contre les opposants politiques (partis politiques, Hamas, journalistes, activistes en faveur du mouvement BDS, syndicats – y compris affiliés au Fatah).

Sont conduites également depuis janvier 2015 des réformes clés dans le secteur du travail : loi restrictive sur l'activité syndicale, loi du travail qui simplifie les licenciements, loi fiscale défavorable aux travailleurs pauvres et favorable aux entreprises du secteur privé, privatisation des retraites, instauration d'une assurance maladie payante pour ceux qui bénéficie jusqu'ici d'une protection sociale traditionnelle (agents publics)... Ces lois constituent des attaques fortes contre les conditions de travail et les intérêts des travailleurs palestiniens. Elles entravent leurs possibilités d'organisation et les rendent hautement vulnérables en matière de contrats de travail. Elles réduisent et privatisent le peu de protection sociale existante pour les travailleurs et les chômeurs. En l'absence d'un Conseil législatif Palestinien qui ne s'est pas réuni depuis 2016, ces réformes s'imposent par décrets présidentiels.

Ces réformes conduisent également à une redéfinition du paysage syndical. Trois organisations reconnues par l'autorité palestinienne ont été impliquées dans un processus de « négociations » et de « dialogue social » : PFGTU (Palestinian General Federation of Trade Unions) et PTUF (Palestinian Trade Union Federation), dont les dirigeants sont nommés par l'OLP et les partis politiques en place, accompagnent ces réformes et s'emploient activement à marginaliser la GFIU (General Federation of Independent Trade Unions) qui s'oppose à ces nouvelles lois avec des organisations non gouvernementales impliquées sur les questions des droits des travailleurs.

Nithia met l'accent sur ces luttes sociales qui s'expriment en plus de la lutte contre l'occupation et invite à soutenir le mouvement syndical indépendant dans le cadre de la lutte menée par les travailleurs en France, en Grèce, en Europe et dans le monde entier.

### **3) Statistiques sur l'emploi en Palestine**

Source : Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), transmis par le DWRC. Statistiques de 2015 (sauf salaires qui datent de 2010) sur les travailleurs salariés (sans compter l'économie informelle). Rem : Les analyses de la GFIU conduisent à penser que ces chiffres sur-évaluent la situation.

- Chômage : 26 % en Palestine (17 % en Cisjordanie et 41 % à Gaza ; la part des femmes parmi les chômeurs est supérieure à Gaza qu'en Cisjordanie)
- Hommes/femmes : 4 fois plus d'hommes que de femmes salarié-e-s (identique en Cisjordanie et à Gaza)
- Secteurs : 52 % des salariés dans le secteur privé, 32 % dans le public, 16 % en Israël et dans les colonies. En Cisjordanie 51 % dans le privé, 25 % dans le public, 24 % en Israël et dans les colonies. A Gaza 53 % dans le public et 47 % dans le privé. Un quart des salariés du privé occupent des emplois techniques spécialisés.
- Salaire moyen en Palestine est de 68 shekel par jour (77 en Cisjordanie et 48 à Gaza). Chiffres de 2010 ne tenant pas compte des salariés en Israël et dans les colonies. 1 shekel = 0,234 euro.

Salaires les plus élevés dans les services (93 en Cisjordanie et 76 à Gaza), puis vient la construction (83 en Cisjordanie et 40 à Gaza). Les salaires les plus faibles dans l'agriculture (62 en Cisjordanie et 24 à Gaza).

En Palestine, 36 % des salariés du secteur privé touchent moins que le salaire minimum mensuel de 1450 shekels. C'est le cas de 21 % des salariés de Cisjordanie qui touchent en moyenne 1055 shekels par mois. Dans la région de Hébron, les travailleurs qui touchent moins que le salaire minimum touchent en moyenne 986 shekels par mois. A Gaza, 67 % touchent moins que le salaire minimum avec en moyenne 733 shekels par mois. La plupart sont concentrés dans la région de Gaza, ailleurs dans la bande de Gaza le salaire est encore plus faible.

- Temps de travail : 42 heures par semaine en moyenne (40 dans le public, 43 dans le privé)
- Retraite et congés : 21 % des salariés bénéficient d'un droit à la retraite, 22 % de congés payés, 23 % de congés maladie, 35 % des salariées bénéficient d'un congé de maternité.
- Contrat de travail : 27 % des salariés du privé ont un contrat de travail en bonne et due forme (25 % en Cisjordanie et 32 % à Gaza)
- Syndicalisation : 21 % des salariés sont syndiqués en Palestine (10 % en Cisjordanie et 41 % à Gaza). La grève est de fait reconnue quand 51 % des salariés la font ; ils ne perdent pas leur salaire. Une minorité en grève peut perdre son emploi (Info donnée par les profs du comité de lutte de Bethléem (ne concerne que le public?).

## II) Organisations syndicales et de défense des travailleurs

### 1) Conférence sur les droits humains – Atelier sur les droits syndicaux.

Naplouse, le 30/04 avec diverses ONG et syndicats (dont GFIU)

30 % de la population au chômage (400.000 personnes), 75 % des travailleurs exercent en dehors de tout droit du travail (sans congé, sans revenu minimum, sans protection sociale, sans limite d'âge...).

En Palestine il n'y a pas de constitution mais seulement des lois générales qui en font office et définissent quelques droits basiques. Mais le droit syndical en est exclus et reporté à une future loi pas encore parue. Il existe donc une certaine impunité dans la répression syndicale tant de la part de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie que du Hamas à Gaza (interdiction du 1<sup>er</sup> mai, renvoi de fonctionnaire pour militantisme, difficulté à faire reconnaître les syndicats indépendants etc.). Quelques victoires ont cependant été obtenues comme dans les universités, dans les télécoms, dans les assurances ou des syndicats indépendants ont été reconnus et une convention collective a été définie. Une victoire récente a également été obtenue pour les travailleurs des jardins d'enfants (Kindergarten) avec la reconnaissance d'un syndicat indépendant et la définition d'un salaire minimum.

Deux branches syndicales existent en Palestine :

1) bureaucratique liée à l'OLP et aux partis politiques qui la composent et qui nomment les responsables syndicaux (PGFTU – union générale des enseignants)

2) démocratique et indépendante. Cette dernière branche est naissante avec en gros deux fédérations : GFIU (General federation of independent unions), basée à Ramallah et NFTU (New federation of trade unions – également appelée NU pour New Union), basée à Tulkarem et Naplouse. A noter aussi le DWRC (Democracy and Worker's Right Center) qui est plus une ONG qu'un syndicat mais pratique une activité de défense des droits des travailleurs.

Il existe également des organisations de travailleurs dans l'agriculture : l'ONG PARK (Palestinian Agricultural Relief Commitees) et le PFU (Palestinian Farmers Union) ; un syndicat islamique affilié au Hamas ; et une organisation syndicale des employés de l'UNRWA travaillant dans les camps de réfugiés (UNRWA Area Staff Union) .

L'enjeu pour le syndicalisme indépendant c'est :

- obtenir une loi qui garantisse le droit syndical pour permettre que des syndicats indépendants et démocratiques voient le jour dans tous les secteurs de la société,
- obtenir la création d'une sécurité sociale alignée sur les droits des fonctionnaires,
- obtenir un code et un tribunal du travail qui s'occupe des droits des travailleurs (à l'heure actuelle c'est le tribunal civil qui s'en occupe avec des délais qui peuvent atteindre 10 ans).

## **2) GFIU - General Federation of Independent (Trade) Unions**

Rencontre avec des syndicalistes des secteurs des services, de la poste, des agents municipaux de Jenine, du département de l'eau, d'une usine pharmaceutique, d'une entreprise de technologies, d'une association médicale, des télécoms, de la banque, d'un comité de femmes.

### **Présentation**

La GFIU est une fédération interprofessionnelle créée en 2007, qui a tenu son premier congrès en 2011 et a été reconnue par l'Autorité palestinienne en 2012. Son prochain congrès devrait se tenir avant la fin de 2016.

Ses statuts la définissent comme indépendante de l'AP et du patronat, condition pour être démocratique et servir les droits des travailleurs. Elle ne vit que grâce à des volontaires (pas de salariés permanents) qui militent sur leurs propres moyens. Dans ses statuts, les membres du bureau ne peuvent faire plus de deux mandats de 4 ans consécutifs.

Elle se fixe la justice sociale, tant comme objectif de lutte que comme mode de fonctionnement dans sa pratique syndicale.

En tant qu'organisation syndicale, elle prend part à la lutte contre l'occupation et à la campagne BDS en essayant d'y impliquer les travailleurs en tant que tels). Elle s'attache à faire le lien entre la situation en Palestine et les luttes anticapitalistes globales. La situation d'occupation étant analysée aussi comme occupation économique.

### **Revendications**

1. Égalité salariale entre travailleurs et entre hommes et femmes
2. interdiction du travail des enfants (qui est en croissance en Palestine)
3. création d'une protection sociale

## Projet de loi actuel (sécurité sociale)

Il s'agit de créer pour les salariés du secteur privé une sécurité sociale. Les fonctionnaires en disposent déjà.

Analyse critique de la GFIU :

- 1ère phase : retraite et maternité
- l'existence de cette sécurité sociale n'est pas garantie par la loi. Elle est annoncée par l'AP mais le ministre du travail n'a ni le pouvoir, ni le moyen de la faire appliquer.
- Adhésion est facultative et non obligatoire
- le patronat cotise moins que les travailleurs. Pour les travailleurs travaillant en Israël, ils devront verser la cotisation salariale ainsi que la patronale pour prétendre à un droit à la retraite.
- Projet de loi : A 60 ans et au bout de 15 ans de cotisations les travailleurs toucheront le minimum retraite (1500 shekel = 345€ pour un salaire de 5000 shekels), au bout de 30 ans de cotisations les travailleurs toucheront 53 % du salaire moyen des 3 dernières années d'activité. Possibilité de partir en pré-retraite à 55 ans si 30 années de cotisation pour les hommes et 25 pour les femmes. La GFIU revendique une augmentation d'au moins 1,7 % du taux de remplacement proposé par la loi.
- 6 semaines de congé de maternité si 10 mois de cotisation minimum. Sinon rien !
- Si le mari décède en activité, il faut qu'il ait cotisé au moins 24 mois pour que la veuve puisse bénéficier de sa retraite (60 mois s'il décède après sa mise à la retraite). A l'inverse si c'est la femme travailleuse qui décède, rien pour l'homme sauf s'il prouve qu'il est dans l'incapacité de travailler.
- Jusqu'ici, les caisses complémentaires étaient gérées par les travailleurs ou au sein d'une entreprise. Le projet de loi consiste à faire fusionner en une seule caisse globale qui serait gérée par une entreprise privée avec 3 représentants des salariés au CA.
- Une seconde phase de la loi devrait concerner la maladie, le chômage et les allocations familiales mais elle ne verra sans doute pas le jour. Sur les accidents du travail, une loi existe mais n'est pas appliquée (obligation pour l'entreprise de cotiser à une assurance).

Aussi, à propos de la solidarité internationale : celle-ci ne doit donc pas se focaliser sur la lutte anti-coloniale mais il y a nécessité aujourd'hui d'une solidarité avec les luttes des travailleurs.

## 3) NFTU – New federation of trade unions – ou NU – New Unions

<https://newunions.wordpress.com/> (en anglais)

[www.newunions.ps](http://www.newunions.ps) (en arabe)

## Présentation

Nouvelle organisation syndicale indépendante, scission de la PGFTU en 2012. Grande grève des travailleurs de Tulkarem en 2010, suite aux décès de 5 travailleurs à l'usine de produits chimiques (explosion). La PGFTU n'a pas été à la hauteur, cela a encouragé certains à créer un autre syndicat, indépendant du pouvoir et du patronat. A la sortie de la lutte, l'usine a fermé et le nouveau propriétaire qui a racheté a augmenté les salaires de 85 shekels.

La NFTU été officiellement reconnue 24 mars 2016 par l'AP, elle prétend avoir 10 000 membres et 24 syndicats (cf.doc). Principalement implantée à Tulkarem, Naplouse. Composée uniquement de volontaires, pas de salariés. Beaucoup de difficultés à établir un local syndical.

Veut mener un combat politique évidemment contre l'occupation mais aussi pour une justice pour les travailleurs palestiniens, ils veulent apporter de l'information syndicale aux travailleurs, afin qu'ils connaissent leurs droits et s'organisent. En Cisjordanie et en Palestine de 1948.

La NFTU est très en lien avec les salariés dans les entreprises « frontalières » en Israël, lieux de travail très tendus, notamment au passage des check-points chaque jour, parfois au bord de la confrontation. Ils arrivent à recueillir beaucoup d'informations et font un travail de rapport journalier sur les conditions de travail et les incidents qui surviennent au travail. Il est manifeste que les salariés palestiniens sont moins bien payés, ont de bien plus mauvaises conditions de travail que les salarié israéliens.

### Action au check-point de Tulkarem :

C'est un des plus importants point de contrôle où 12 000 travailleurs y passent chaque matin à l'aube (attente dès 3h du matin) et tard le soir. Majoritairement des habitants de Tulkarem (90% des travailleurs), de Jenine (50% des tr) et Naplouse (50% des tr). La forme actuelle (cage en fer avec des serpents de guidage de la foule et tourniquet s'ouvrant selon l'envie du militaire pour faire passer les travailleurs qui se poussent entre eux...escaladent les grilles... cf. vidéo + photos) est le résultat d'une évolution morbide, de fréquents accidents et le décès de plusieurs travailleurs. L'objectif : qu'ils passent sans se blesser ! Après la cage en fer viennent 3 salles différentes pour des contrôles et interrogatoires (pièces identité, empreintes digitales, contrôle du permis de travail, de déplacement). Ce qui met les travailleurs plus en retard encore. L'empressement des travailleurs à franchir ce point de contrôle est lié aux contraintes de leur travail : embauche à la tâche, à quelques jours, aux premiers arrivés à la sortie du point de contrôle. Les plus de 55 ans n'ont pas besoin de permis de travail, mais sont dans une autre file et arrivent bien souvent « tard » soit 7h00 et il n'y a plus de travail...



## **4) Syndicat des postiers**

Palestinian Postal Service Worker's Union (PPSWU)

Syndicat indépendant dont les revendications principales concernent les contrats précaires qui n'existaient pas avant 2000 mais sont en forte croissance chez Palpost aujourd'hui, le service public postal palestinien, ainsi que les questions de santé au travail car l'entreprise n'est pas du tout mécanisée.

Une grosse concurrence est exercée suite à la libéralisation des services et la présence de multinationales type DHL qui engrangent beaucoup plus de profit, grâce notamment au e-commerce et peuvent fournir des conditions de travail bien meilleures aux salariés.

Les principaux axes de travail du syndicat concernent la formation syndicale et le développement de sa présence sur les réseaux sociaux.

Le syndicat défend le service public postal palestinien notamment pour des raisons politiques contre l'occupation. Il est une des marques de l'identité palestinienne expédiée à travers le monde. Il se bat pour la modernisation de Palpost.

Le syndicat est membre de la GFIU. Il est membre du réseau international de solidarité et de luttes. Il appartient à l'UNI (organisation internationale des services) et entretient des relations avec des organisations à l'étranger qui soutiennent BDS (notamment Canada et Afrique du Sud, CCOO). Le congrès du syndicat se tenait au lendemain de notre visite.

## **5) Syndicat des électriciens**

Membre de la GFIU

Plus qu'un syndicat tel qu'on l'entend généralement chez nous, il s'agit d'une organisation professionnelle qui regroupe les électriciens en tant que travailleurs indépendants. C'est eux qui délivrent formation et habilitation à réaliser des travaux électriques. Ils ont une convention avec l'Autorité palestinienne mais ne reçoivent pas de soutien et s'autofinancent.

Objectifs et revendications : Défendre les droits des travailleurs, obtenir une définition claire des fiches de postes, plus de moyens pour former les électriciens à leur métier, faciliter les relations entre citoyens et électriciens. Lutte actuelle contre les nouveaux compteurs (l'AP tente de faire payer l'électricité par cartes pré-payée car très peu de paiement et instructions de la banque mondiale là-dessus).

Ils ont fait une demande d'adhésion au RISL et n'ont pour l'instant pas obtenu de réponses. Ils cherchent des relations avec les syndicats de l'énergie (ils en ont avec la CGT).

Sur la situation de la distribution : convention avec des fournisseurs, à Hébron, l'électricité vient d'Israël, difficultés liées aux limites imposées pour la pose de panneaux solaires (en zone C ils sont détruits, Israël interdit la pose de panneaux supérieurs à une certaine puissance empêchant l'autonomie énergétique).

## **6) Syndicat des collectivités locales de la région de Hébron.**

Membre de la GFIU

Organise les travailleurs des municipalités de Hébron et des communes avoisinantes. En contact avec des syndicats d'autres communes palestiniennes. Organisation nationale en cours de création.

Organise notamment les employés qui ne sont pas fonctionnaires, employés précaires qui sont nombreux, gagnent 400\$ par mois sans sécurité sociale ni droits à la retraite. Ils ont organisé récemment deux grèves et sept suspensions de travail.

Ils sont à la recherche de formation sur les droits des travailleurs, les droits de l'homme, ainsi que de relations avec des OS du même champ de syndicalisation dans d'autres pays.

Demande d'adhésion au RISL.

## **7) Syndicat des employés de l'université polytechnique d'Hébron**

### **L'enseignement supérieur en Palestine**

300.000 étudiants et 10.000 employés.

3 types d'universités :

- publiques (la majorité), créées avant l'établissement de l'autorité palestinienne
- gouvernementales (2), créées sous l'autorité palestinienne, donc après Oslo
- privées (2)

Les universités privées n'ont pas du tout de financements publics. Les universités dites publiques ne touchent que 10 à 15 % de fonds publics ; 40 à 45 % de mécénat et 50 % de financement de la part des étudiants. Être étudiant en Palestine coûte entre 500 et 1000\$ par semestre.

### **Le syndicat**

Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees. C'est le seul syndicat des salariés des universités. Ses préoccupations sont à la fois les conditions de travail des employés, les questions éducatives et les difficultés liées à l'occupation (l'année universitaire précédente, la fac de Hébron a dû être fermée pendant 9 mois, cours dehors, dans des salles publiques, dans les maisons).

Le syndicat appartient à la fédération internationale enseignante. Il a des relations avec la GFIU. Il entretient des relations avec des organisations universitaires à l'étranger sur le BDS universitaire (notamment en Grande Bretagne et au Canada). Il souhaite des informations sur le réseau international.

### **Luttes et revendications**

Il nous est décrit une situation plutôt bonne pour les enseignants et de bonnes relations avec l'autorité palestinienne. Une grève en 2008 aurait conduit à une augmentation de 50 % du salaire des enseignants qui gagneraient aujourd'hui plus de 2000€. Ils disposent d'une sécurité sociale et

d'un droit à la retraite, les cotisations étant payées à 50 % par les salariés et 50 % par l'employeur. Les enseignants des universités privées bénéficient des mêmes droits que ceux du public.

L'autorité palestinienne est décrite comme craignant les grèves des enseignants des universités car ceux-ci scolarisent les enfants des classes favorisées et de l'élite palestinienne. Le principal axe de lutte serait donc la question de l'occupation. Ils appellent à la campagne BDS notamment au boycott des partenariats entre universités occidentales et israéliennes.

## 8) Comité des enseignants en lutte de Bethléem

Nous avons rencontré 4 enseignants membres de ce comité (un prof d'EPS, un prof de bio, deux profs d'anglais), dont l'un était le délégué du comité de Bethléem. Cette lutte est la plus grosse lutte sociale de l'histoire du pays. Elle s'est déroulée de manière autonome sans soutien syndical.



### Condition des enseignants du secteur public.

- Scolarité obligatoire de 6 à 16 ans, secondaire jusqu'à 18, puis université ;
- 30 à 40 élèves par classe voire plus (dédoublement au 51<sup>e</sup>) ;
- de 22 à 30 h de cours par semaine selon le niveau d'enseignement (1h de cours = 40 minutes) ;
- Un salaire moyen de base 4 fois inférieur au salaire israélien, pour un coût de la vie équivalent à celui des capitales européennes (hors production alimentaire locale, tout est importé et taxé par Israël). Pas d'augmentation substantielle avec l'ancienneté. Pas d'augmentation exceptionnelle comme ont eu droit p.ex. les professeurs d'université ;
- Des conditions de travail difficiles. En plus de l'enseignement, s'impose un travail social important lié à situation d'occupation ;
- Très peu de liberté pédagogique. Des programmes officiels cadrés dont on ne peut pas sortir. Débat et parole ouverte difficile en classe. Contrôle des directeurs ;
- Un syndicat unique (Union générale des enseignants palestiniens), créé en 2007, lié à l'autorité palestinienne qui en nomme les dirigeants qui ne sont pas profs, promesse d'élections qui n'ont jamais eu lieu ;
- Un budget éducatif rogné par l'autorité palestinienne pour favoriser notamment celui de la sécurité qui lui est supérieur ;

### Les causes

En 2013, suite à des protestations, actions et grèves d'un certain nombre d'enseignants, un accord entre l'autorité palestinienne (AP) et l'union des enseignants palestiniens (syndicat unique lié à l'AP) promettait une augmentation de 10 % de leurs salaires qui n'est jamais arrivée.

En plus de la question salariale, le ras le bol est général et recouvre les questions de conditions de travail, de charge de travail, et d'absence de reconnaissance et de soutien de la part de l'autorité palestinienne.

En 2014 et 2015, sous la pression des enseignants le syndicat a plusieurs fois promis d'engager une lutte nationale unitaire mais ne l'a jamais fait.

En février dernier au début de la mobilisation, il a été découvert qu'en réalité l'accord de 2013 n'a jamais été signé, il ne le sera qu'après le début de la mobilisation de 2016. Cette découverte a mis le feu aux poudres.

## La lutte

Elle a débuté naturellement et a pris comme une traînée de poudre. Chacun était étonné de se rendre compte que son ras-le-bol était partagé.

Un premier appel a été lancé sur les réseaux sociaux le 13 février et les contacts entre écoles et villes se sont fait par Internet. Internet et les réseaux sociaux ont non seulement servi de moyen d'organisation, mais aussi de défonction où autorité palestinienne et syndicat étaient moqués.

5 semaines de grève ont rassemblé jusqu'à 80 % des enseignants du pays qui se sont organisés en comités de lutte avec un délégué représentant chaque établissement et un délégué régional représentant un groupe d'une trentaine d'établissements. Un grand rassemblement se déroulait tous les mardis à Ramallah. Chaque semaine les délégués étaient appelés à organiser la grève au quotidien, débattre et voter les actions à conduire jusqu'au mardi suivant. Le comité de Bethléem était organisé démocratiquement en assemblées générales. Toutes les décisions et mandements des délégués étaient définis par la base.

Contre cette mobilisation, l'autorité palestinienne a mis en place des mesures qui n'ont rien à envier à l'occupation israélienne : check-points aux abords de Ramallah, fermetures de routes, fouille des transports en commun, arrestations, menaces, chantages, passages à tabac, déploiement de forces anti-émeutes...

Malgré cela, au plus fort de la lutte, le 7 mars, 35.000 personnes ont manifesté à Ramallah.

Tout au long de cette lutte, aucun soutien n'a été apporté par le syndicat officiel qui n'a cessé de dénigrer la lutte et se présenter comme seul représentant légitime des enseignants. Pour tenter de calmer le mécontentement, l'autorité palestinienne a renvoyé le secrétaire du syndicat et en a nommé un autre. Quand le nouveau dirigeant a alors annoncé être parvenu à un accord avec les autorités, les enseignants ont appelé à sa démission sur Facebook. Le syndicat les a alors accusé publiquement d'être à la solde du Hamas.

Pour casser la grève l'AP a également annoncé qu'elle enverrait des étudiants remplaçants payés 232€ mais tous sont restés solidaires des enseignants. L'AP a également mobilisé les haut-parleurs des mosquées pour appeler à la fin du mouvement et à pousser les élèves à retourner en classe, mais ça n'a pas été suivi d'effet. Un faux appel à reprendre les cours a également été posté sur Facebook mais immédiatement été démenti.

## Aujourd'hui

Quand l'autorité palestinienne a annoncé la signature d'un accord promettant une augmentation de 10 % qui s'échelonnera sur les deux ans à venir, les enseignants ont voté la fin de la mobilisation et la reprise des cours le 20 mars. Ils ont refait une journée de grève avec rassemblement à Ramallah le mardi 22 pour contraindre le gouvernement à présenter l'accord signé.

Les enseignants rencontrés restent vigilant sur l'application de cette promesse d'augmentation. Ils sont prêts à repartir en lutte, mais se consacrent avant tout aujourd'hui à la création d'un syndicat indépendant dont les statuts sont déjà rédigés. Ils sont en contact pour cela avec la GFIU.

## 9) Enseignants de l'UNRWA

The *United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East* = Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La rencontre s'est déroulée au Département des réfugiés de l'OLP dont les missions consistent à veiller sur les conditions de vie dans les camps, organiser des activités, subventionner des projets éducatifs, intervenir au niveau des organismes internationaux et de l'UNRWA notamment, créer des comités populaires. Tous sont volontaires (pas de salariés).

L'UNRWA dépend des Nations Unies et gère la santé, l'éducation (70 % du personnel employé), les services sociaux et l'aide humanitaire dans les camps de réfugiés palestiniens. Ce service a été créé en 1949 (résolution 302) suite à la guerre de 1948 et fait que les réfugiés palestiniens ne dépendent pas du HCR. Le mandat de l'UNRWA est renouvelé tous les trois ans (2017). Israël fait pression pour supprimer le mandat de l'UNRWA, arguant que les réfugiés devraient être pris en charge par l'autorité palestinienne. De fait, si l'UNRWA était supprimé, les habitants des camps perdraient leur statut de réfugié ainsi que leur droit au retour garanti par la résolution 194 des Nations Unies. La conservation de l'UNRWA est donc importante pour les Palestiniens en tant que témoin de la Nakba.

L'UNRWA est en proie notamment à des difficultés financières qui s'accroissent depuis les accords d'Oslo. Les donateurs font pression pour ne plus avoir à financer. Dans l'éducation il y a eu une grosse crise à l'été 2015 avec la rentrée de septembre menacée. Les enfants sont rentrés suite à des protestations et manifestations pendant l'été des élèves et des profs dont les salaires ont été bloqués pendant deux mois.

Les conditions de travail sont très difficiles. Entre 60 et 70 élèves par classe. Salaires n'ont pas été augmentés depuis 5 ans. Il est difficile d'obtenir des informations et de libérer la parole. Les travailleurs de l'UNRWA semblent soumis à une espèce d'obligation de réserve. Il leur est impossible de s'exprimer politiquement y compris sur les questions de droit au retour, sur les questions de politique intérieure palestinienne. Interrogés sur la lutte des profs de l'autorité palestinienne en février et mars, ils n'affichent qu'un soutien officieux. De même sur les questions syndicales et les relations avec des syndicats étrangers comme nous, ce ne peut être qu'officiel (raison pour laquelle la réunion se déroule dans des locaux de l'OLP et non de l'UNRWA).

## 10) Knowledge and Socialist Thought Institute

<http://kstip.org/>

Si le problème de l'occupation est principal, la Palestine n'en est pas moins une société économique avec ses difficultés, ses contradictions de classe et ses luttes : une autorité palestinienne convertie à l'économie de marché, 30 % de chômage, des inégalités croissantes, une occupation économique, une pauvreté qui augmente, etc. Dans le secteur privé, 36 % des travailleurs gagnent moins de 19\$ par jour, 79 % n'ont pas de droit à la retraite, 77 % n'ont pas de couverture maladie, 60 % sans droit

au congé de maternité, un droit du travail qui se résume à quelques lois. Une situation bien meilleure par contre dans le secteur public.

Face à cela, 10 % des salariés seulement sont syndiqués. Les organisations syndicales « officielles » sont inféodées à l'autorité palestinienne, refusent de s'y opposer et ne sont plus à gauche depuis les années 1990. On assiste également à une répression syndicale féroce contre les organisations syndicales indépendantes naissantes (p. ex. le ministre du travail a ordonné il y a peu le blocage temporaire de leurs comptes bancaires). Beaucoup d'ONG travaillent en Palestine mais pas sur la question des droits des travailleurs. Manque cruel de lieux d'éducation populaire et politique.

Cet institut a pour but d'éduquer à une société alternative, de dispenser une formation théorique et pratique (250 h par an) gratuite en échange d'un engagement à développer le syndicalisme sur son lieu de travail.

Cet institut est en voie de création et n'a pas encore démarré son activité (ils ont déjà des locaux et du mobilier). Ils sont financés par le PARK (Agricultural relief comitee), grosse ONG investie dans le développement rural). Ils sont également soutenus par le syndicat des travailleurs du secteur public anglais (UNISON), ils sont à la recherche d'autres soutiens syndicaux en terme de contenus notamment avec des exemples de programmes de formation, mise en relation avec des instituts sur le travail, documentation, formation de formateurs sous forme d'invitation ou d'interventions sur place, notamment sur les questions de droit du travail, paysage syndical, luttes sociales, égalités salariales, conditions de travail, revendications...

### **III) Autres organisations**

#### **1) BDS National Comitee (BNC)**

##### **La situation mondiale**

Coalition des organisations, syndicats, ONG palestiniennes à l'origine de la campagne mondiale de BDS. Rencontre avec Omar Barghouti, co-fondateur de la campagne.

Les premiers soutiens internationaux des organisations syndicales sont venus des Etats-Unis, y compris des principaux syndicats américains. S'y sont associés ensuite les organisations étudiantes. C'est ensuite que le mouvement s'est élargi internationalement.

Très vite Israël a compris la menace que représentait cette campagne et fait pression pour que des démarches judiciaires soit entreprises aux Etats-Unis contre ses défenseurs. Cependant toutes les tentatives de faire voter des lois anti-BDS ont échoué malgré le large soutien du système politique et économique américain envers Israël. Paradoxalement c'est plutôt en Europe que la campagne BDS est difficile, notamment en France. La raison en est que la liberté d'expression est beaucoup plus ancrée aux Etats-Unis et l'appel au boycott considéré comme en relevant. En France, au contraire, l'AFPS a été amenée à saisir la cour européenne des droits de l'homme pour tenter de faire autoriser l'appel au boycott.

## L'enjeu en Europe

BDS appelle les organisations syndicales à développer la popularisation de l'action en étant conscient des risques que fait peser le langage que l'on utilise. Il est important de ne pas porter la campagne BDS en attaquant Israël sur son identité, mais sur le fait qu'Israël ne respecte pas le droit international. « Je ne veux pas être complice d'un pays qui ne respecte pas le droit international ».

Les priorités en Europe sont :

1. obtenir l'interdiction des entreprises qui opèrent dans les colonies
2. obtenir un embargo militaire (y compris sur la recherche à des fins militaires)
3. obtenir la suspension de l'accord de libre-échange UE-Israël qui est illégal car son article 2 stipule que les relations entre les parties s'appuient sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques tant dans sa politique intérieure qu'internationale.
4. Dénoncer la tricherie consistant à faire passer les produits des colonies pour des produits israéliens (y compris sur les étiquettes).
5. s'opposer à la confusion entretenue par Israël entre son boycott et de l'antisémitisme. Il est à considérer au contraire qu'associer Israël et les juifs c'est une forme de réductionnisme antisémite.

Pourquoi la campagne ne dresse-t-elle pas une liste d'entreprises à boycotter ? Les dernières victoires ont montré que une telle grande liste serait peu mobilisatrice. Au contraire s'attaquer massivement, dans plusieurs pays, sur une longue période, à une grande entreprise permet de gagner et est susceptible de créer un effet domino sur les autres. (exemple avec Veolia, Orange).

Perspective de travail sur l'intersectionnalité des luttes (ex : TTIP).

## 2) Union palestinienne des Comités de femmes

UPWC : Union of Palestinian Women's Committees. Ramallah. <http://www.upwc.org.ps/index.html>

### Situation des femmes en Palestine

Une triple oppression :

- colonisation
- société patriarcale
- système capitaliste

Les femmes représentent 49 % de la population palestinienne mais seulement 19 % de la population active. A noter qu'un nombre important travaillent dans l'économie informelle sans contrat de travail (agriculture, travail saisonnier, en complément de leur mari...). Cette situation les exclura de fait du projet de loi sur la sécurité sociale.

### Présentation, objectifs et activités

Depuis le processus d'Oslo, on constate une diminution de la résistance palestinienne et une augmentation du pouvoir israélien, du pouvoir de l'Autorité palestinienne et de la présence des ONG. La population palestinienne n'est pas opposée au principe du processus mais les gens ont

perdu confiance dans sa capacité à améliorer leur situation ainsi que dans l'autorité palestinienne et dans les ONG. On constate depuis quelques années une tendance à s'écartez de ces organismes institutionnels et étrangers et à se retourner vers des organisations de base, de lutte, autogérées : les comités.

Les objectifs des comités de femme sont :

- l'éducation populaire
- la défense des droits des femmes
- impliquer les femmes dans les projets politiques
- impliquer les femmes dans les syndicats
- prendre part dans les campagnes collectives pour les féminiser et y intégrer la question des droits des femmes (campagnes pour les droits humains en Palestine, pour les droits des prisonniers, pour les droits des enfants, BDS, Stop the wall,...)
- prendre part aux campagnes internationales pour les droits des femmes pour y intégrer la question palestinienne (Marche mondiale des femmes,...)
- la création de structures : centres sociaux, jardins d'enfants...

Campagnes investies :

- pour la scolarisation
- contre les représentations patriciales dans les programmes et manuels scolaires
- contre les programmes et manuels scolaires israéliens à Jérusalem est
- pour un cours sur l'histoire de la Palestine à la fac de Jérusalem
- pour la mixité dans l'éducation
- pour un quota de femmes dans les institutions officielles (quota de 30 % dans le programme de l'OLP n'est pas appliqué)
- contre le mariage précoce
- pour le soutien des femmes dont le mari est emprisonné ou décédé.

### 3) Badil

Ressource center for palestinian residency and refugee rights

<http://www.badil.org/en>

Association pour les droits des réfugiés, fondée en 1998 suite aux accords d'Oslo de 1993 qui ont laissé de côté la question des réfugiés. Dans les camps, les réfugiés se sont organisés en comités. Badil s'est constitué et est mandaté pour les représenter auprès de l'autorité palestinienne, d'Israël et des Nations Unies. Les réfugiés tiennent des réunions dans les camps tous les deux mois. Tous les deux ans, une grande assemblée générale regroupe les représentants des réfugiés présents en Palestine (Cisjordanie et Gaza), Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Irak.

Badil s'attache dans ses publications et expressions à utiliser un vocabulaire précis, reconnu en droit international pour qualifier la politique Israélienne de déplacement de population (apartheid, nettoyage ethnique, colonisation, transfert forcé de population...).

## Les réfugiés

Le plan de partage de 1947 qui a conduit à la création de l'État d'Israël n'impliquait pas de déplacement de population. Pourtant chaque étape de l'évolution du partage des territoires a conduit à des vagues de déplacement forcé de familles palestiniennes, notamment à la fin du mandat britannique (150.000 déplacés), au moment de la Nakba en 48 (750.000 déplacés), au



moment de la Naksa en 67 (450.000). A noter que le déplacement de population ne se limite pas à ces grandes vagues, chaque jour des familles quittent leur domicile en raison de l'occupation.

Au total : 66 % des Palestiniens sont des déplacés, soit 7,8 millions de personnes : 6,3 millions sont des réfugiés de 48, 1 millions de 67 et 530.000 sont des réfugiés intérieurs (déplacés d'une ville israélienne à une autre ou d'une ville palestinienne à une autre, qui n'ont pas le statut de réfugié mais celui d'IDP – interne displaced person). Les réfugiés, reconnus comme tels sont répartis dans 59 camps dont 28 en Cisjordanie.

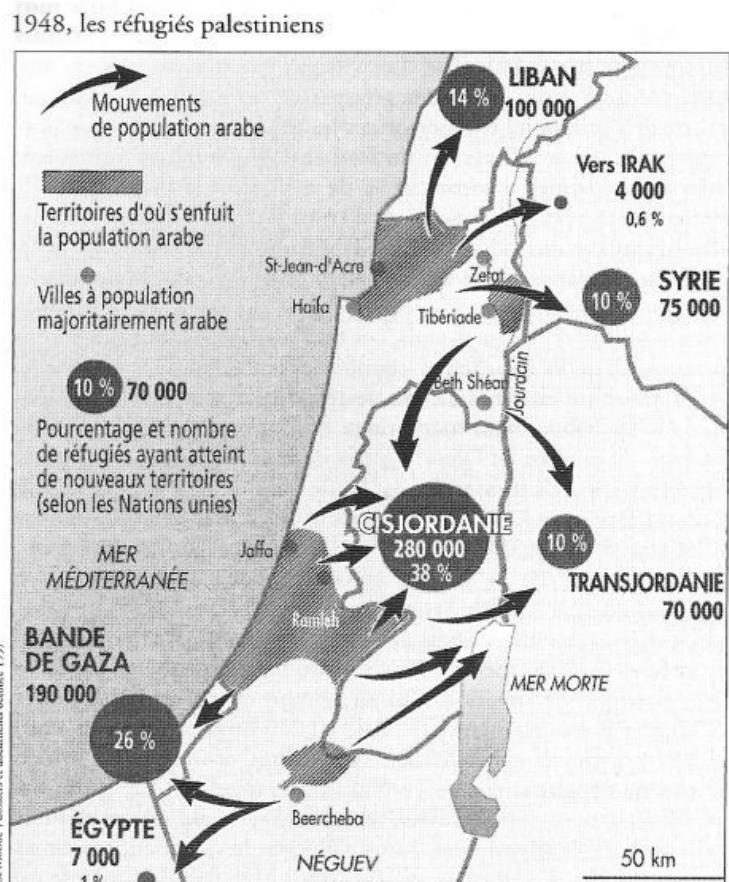
## Le mouvement sioniste

Avant 1920 le sionisme est présenté comme laïque (« les juifs sont un peuple, pas une religion »). C'est pour construire une motivation à l'établissement d'une terre juive en Palestine et pas ailleurs, que sont mis en avant l'argument religieux, l'argument historique des persécutions et l holocauste.

## Les expulsions

Mise en œuvre du plan Daleth en 1948. Le mouvement sioniste est confronté à trois problèmes :

1) Comment expulser les populations : Une étude fine des villages et des connexions de populations entre les différents villages a permis de prévoir pour chacun d'eux un encerclement de 3 côtés pour pousser la population à fuir dans une direction prévue. Quelques massacres ont été perpétrés pour terroriser la population, comme à Deir Yassin. 530 villages ont été totalement rasés.



2) Comment récupérer les terres : En 1952, Israël vote des lois mises en application immédiatement comme la loi sur les propriétaires absents ou la loi sur le présent-absent, permettant de récupérer tout terrain ou habitation dont l'occupant s'est absenté, même momentanément pour une journée. Elles sont encore applicables aujourd'hui et conduisent les habitants de plusieurs villes ou quartiers de Jérusalem à ne jamais laisser leur logement sans signe de vie.

3) Comment peupler les terres conquises. Après la venue des anciens déportés, Israël a mis en œuvre des mesures facilitant l'alya en fournissant passeport, logement et travail à toute personne ayant un parent juif. Aujourd'hui encore, dans les colonies, le gouvernement facilite les conditions d'installations (construction de logements, crédits à taux réduits, services et infrastructures parfois meilleures qu'en Israël).

## Aujourd'hui

A l'heure actuelle encore, un certain nombre de mesures imposées par Israël rendent les conditions de vie des palestiniens tellement difficiles que quotidiennement des familles quittent leur logement et que le simple fait de rester chez soi est considéré dans beaucoup d'endroits de Palestine comme un acte de résistance. Quelques exemples :

- déni de résidence : les Palestiniens doivent prouver en permanence qu'ils résident à Jérusalem. S'ils partent ne serait-ce qu'une journée, ils risquent de perdre leur propriété et leur droit de vivre à Jérusalem ;
- non reconnaissance du droit au retour (en cas nouveau déplacement – conflit en Syrie p.ex. – envoyés en Europe ou au Liban) ;
- loi de fidélité à l'État d'Israël : toute personne considérée comme résistante peut perdre ses droits et être expulsée ;
- division de familles ;
- multiplication des statuts (palestinien d'Israël, de Cisjordanie, de Jérusalem, de Gaza, réfugié extérieur), tous ayant des droits différents rendant difficile voire impossible d'établir des liens entre eux ;
- nécessité d'avoir un permis spécifique pour une grande quantité de choses (travail, santé, visite...) ;
- fermetures de check-points, de routes, sans raison (ou pour raison de « sécurité ») ;
- discrimination, ségrégation, institutionnalisation du racisme (cinquantaine de lois discriminantes votées à la Knesset ces dernières années) ;
- confiscation de ressources naturelles (eau notamment) ;
- détention arbitraire des résistants ;
- réponse illégale et disproportionnée aux actes de résistance, punitions collectives ;
- actions et exécutions extra-judiciaires, cautionnées par l'État israélien, commises par des organisations non étatiques (World Zionist Organisation, Jewish National Fund,...) ;
- confiscation de terres pour en faire des « zones militaires » ;
- tracé du mur avec expulsion des terres pour le construire ;
- impossibilité d'accéder aux terres cultivées ;



Ci-dessus : La ville de Qalqilya entourée par le mur (en rouge)

## Visite du camp de Deisheh (Bethléem)

C'est le deuxième plus grand camp de réfugiés de Palestine après celui de Balata (Naplouse). Fondé en 1949 pour accueillir 3000 personnes dans des tentes puis constructions en dur à l'hiver 1950. Une pièce par famille, un sanitaire pour 12 familles, sans électricité ni eau courante. Installation d'assainissement et du réseau électrique en 1972. 8236 personnes en 67, 15000 aujourd'hui. Densité de 45000 personnes au km<sup>2</sup>.

En 1982, Israël a construit un mur tout autour du camp avec un seul point de passage, qui a été détruit en 1987 lors de la 1ère Intifada. Presse, livres étaient interdits, tout contrevenant risquait 3 mois de prison. A cette époque les habitants exprimaient leurs messages politiques sur les murs.

Aujourd'hui encore, les militaires israéliens font des incursions deux à trois fois par semaine.

# Centre social Laylac.

Un centre social particulier. Dans le contexte d'ONGisation de la société palestinienne, le centre Laylac, dans le camp de Deisheh de Bethléem, a fait le choix de refuser pour des raisons politiques toute subvention d'organismes officiels (autorité palestinienne, fonds institutionnels internationaux), pour conserver une indépendance. Une trentaine de volontaires animent le centre social dans les domaines de l'art, de la culture et des médias mais aussi notamment dans l'activisme politique en militant pour la cause palestinienne (manifestations, actions etc. y compris illégales). Le centre promeut les décisions collectives et les assemblées générales.

## 4) Musawa

<http://www.musawa.ps>

Centre palestinien pour l'indépendance de la justice. C'est une ONG qui intervient sur les droits humains, sur l'application du droit et de la justice, un observatoire sur l'application de la loi, le respect et l'implémentation de la loi palestinienne et internationale. Réseau constitué en 2007, avec aide de l'UE.

Sur les droits sociaux et environnementaux des travailleurs : faire des recommandations aux autorités, favoriser la concertation, monter des réseaux dans la société civile. 250 personnes en Cisjordanie et Gaza (activistes, avocats, journalistes), aider les activistes par formations, matériel, site, rencontres. 23 centres. Implémenter les standards internationaux du droit, améliorer les protections. Travaillent sur les lois, la manière de faire les lois, le contenu (droits sociaux, droits des femmes). Travaillent avec d'autres groupes. Créer des relations à l'international et coopérer avec les syndicats.

Insistent sur l'apparition d'une nouvelle génération depuis octobre 2015, nouvelles formes indépendantes des partis et insistant sur les droits humains, place des jeunes, travail avec media sociaux, activisme en lien avec les communautés locales...

## **5) ADDAMEER (ONG) Soutien aux prisonniers et défense des droits de l'homme**

[www.addameer.org](http://www.addameer.org)

### **Présentation**

Institution civile palestinienne qui soutient les prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et palestiniennes. Fondée en 1992 par un groupe de militants, 26 salariés à ce jour. Addameer se veut plus qu'une association axée sur le service, mais plutôt une ressource pour la communauté locale et internationale pour lutter contre les violations des droits humains. À cet égard, Addameer travaille également en étroite collaboration avec les organisations internationales de défense des droits de l'homme comme Amnesty International, Human Rights Watch, l'OMCT et de la FIDH pour fournir régulièrement des informations sur la situation des détenus politiques palestiniens.

### **Activités**

Travail des avocats : aide/représentation juridique gratuite et conseils aux détenus palestiniens et à leurs familles, travail sur les cas de torture, exigence d'un procès équitable.

Formation et sensibilisation gratuite : formation des avocats palestiniens sur les lois et les procédures utilisées dans les tribunaux militaires israéliens; information aux prisonniers et leur famille sur leurs droits; relance des militants de la base pour les droits civils et politiques d'une loi humanitaire internationale et dans la perspective internationale des droits de l'homme.

Documentation : recensement des violations commises, surveillance des conditions de détention et recueil de statistiques détaillées sur les détenus, pour publications annuelles et thématiques.

Campagnes internationales : appels urgents en faveur des détenus, briefing des délégations internationales et des médias, présentation des rapports et des plaintes individuelles à l'Organisation

des Nations Unies, construction des campagnes de solidarité locales, arabes et internationales d'opposition à la détention arbitraire et à la torture, soutien droits des prisonniers palestiniens.

## Système carcéral israélien

20 prisons, toutes en Israël sauf Ofer, 5 centres de détention, 4 centres d'interrogatoire, 2 tribunaux militaires (Ofer et Jenine).

Depuis 67, près de 800 000 palestiniens ont été détenus, presque chaque famille a été concernée à un moment. Depuis sept 2015 la répression s'intensifie, les militaires ont procédé à plus de 2500 arrestations d'octobre à février. Les militaires israéliens interviennent et arrêtent sur tout le territoire palestinien occupé, hommes femmes et enfants (loi Israélienne pour arrestation dès 12 ans).

Les arrestations sont le plus souvent au milieu de la nuit, les militaires interviennent dans la maison et terrorisent la famille, ils prennent la personne et ne disent rien sur le motif de l'arrestation (illegal)

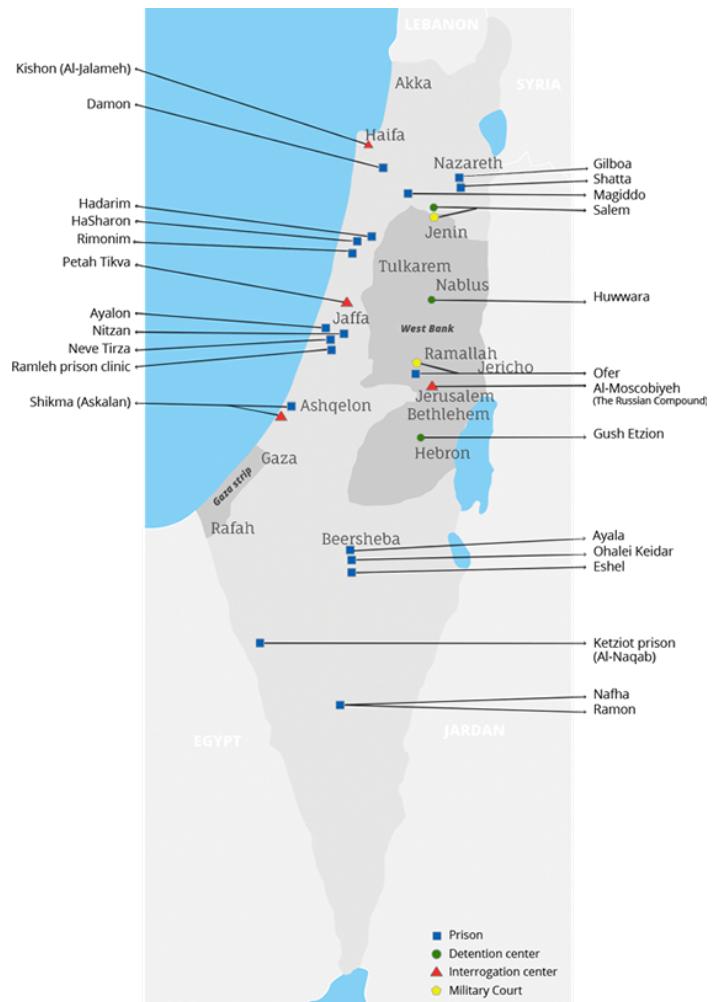
Ce jour, il y a 7285 prisonniers palestiniens en Israël : 450 enfants 12/17ans, 68 femmes, 6 députés, 15 journalistes, 7 avocats, 5 médecins, étudiants artistes écrivains, beaucoup d'entre eux sont malades voire handicapés. Pas de statistique précise pour les syndicalistes mais il y en a aussi.

## Une triste particularité, la détention administrative :

C'est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir des prisonniers indéfiniment sur des informations secrètes sans inculpation et sans leur permettre d'assister à leur procès. Bien que la détention administrative soit utilisée presque exclusivement pour détenir les Palestiniens du territoire palestinien occupé, les citoyens israéliens et les ressortissants étrangers peuvent également être détenus en détention administrative par Israël (au fil des ans, seulement 9 colons israéliens ont été maintenus en détention administrative). Israël utilise trois lois distinctes pour détenir les individus sans procès:

- Article 285 de l'ordonnance militaire 1651, qui fait partie de la législation militaire appliquée en Cisjordanie;
- Internement des combattants illégaux (loi combattants illégaux), qui a été utilisé contre les habitants de la bande de Gaza depuis 2005;
- Pouvoirs d'urgence (Détentions) loi, applicable aux citoyens israéliens.

Les Palestiniens ont été soumis à la détention administrative depuis le début de l'occupation israélienne en 1967 et même



avant cette date, sous le mandat britannique. La fréquence de l'utilisation de la détention administrative a fluctué tout au long de l'occupation israélienne, et a été en constante augmentation depuis le début de la deuxième Intifada en Septembre an 2000.

A la veille de la deuxième Intifada, Israël a tenu 12 Palestiniens en détention administrative. Deux ans plus tard, à la fin 2002- début 2003, il y avait plus d'un millier de Palestiniens en détention administrative. Entre 2005 et 2007, le nombre mensuel moyen de détenus administratifs palestiniens détenus par Israël est resté stable à environ 765. Depuis lors, la situation sur le terrain s'est stabilisée et la violence estompée, le nombre de détenus administratifs a généralement diminué chaque année. Cependant, en Octobre 2015, un soulèvement populaire a commencé dans le territoire palestinien occupé, en réponse à des violations des droits de l'homme et à l'occupation israélienne à la mosquée Al-Aqsa, ainsi qu'à l'activité de colonisation sans cesse croissante et à l'impunité des crimes commis par les colons. En réponse à ces événements, les forces d'occupation israéliennes (FOI) ont intensifié les violations des droits de l'homme contre les Palestiniens, y compris des arrestations massives, conduisant à une nouvelle augmentation significative du nombre de détenus administratifs palestiniens.

En Avril 2016, il y avait au moins 750 Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-Est détenus en détention administrative, dont 2 membres du Conseil législatif palestinien. Le renouvellement ou la libération intervient de manière très dure le jour du jugement sans aucune explication. Le prévenu n'assiste pas au jugement, seul l'avocat (s'il existe) est autorisé à y assister mais aucune explication n'est donnée. La pression psychologique est énorme pour le détenu et sa famille. Toutes les prisons sauf une étant situées en Israël et non dans les territoires, il est nécessaire de réussir à obtenir permis de déplacement en plus du permis de visite pour un membre de la famille. Les détenus administratifs se voient souvent refuser des visites familiales régulières, contrairement au droit international. Autre non respect du droit international : Israël ne sépare pas détenus administratifs de la population carcérale régulière ; il ne tient pas compte de « l'intérêt supérieur de l'enfant » pour la détention de mineurs ; et il incarcère en Israël des détenus, arrêtés dans les territoires palestiniens, alors que le transfert de prisonniers en dehors d'un territoire occupé est interdit par la convention de Genève...

Adameer interpelle ONU quant à l'illégalité de cette détention, fait des recours et des appels qui sont selon les cas acceptés ou pas.

## **6) Palestinian Farmers Society (Tulkarem)**

Coopérative agricole établie depuis 1995 dans le cadre associatif, (agriculture pour l'éducation et le développement). Organisation des femmes du village, intergénérationnel pour la réhabilitation des terres en cultures, leur réappropriation. Les terres sont pour le moment louées : oliviers avec production d'huile alimentaire et pour les cosmétiques (crèmes et shampoing), apiculture, production de thym pour zaatar.

Coopérative élaborée avec le soutien de l'ONG PARC ( Palestinian Agriculture Releaf Committees), soutien très proche du PPP (Palestinian People's Party - Aux élections législatives de 2006, le PPP forme une liste électorale commune du nom d'Al-badeel avec des partis et des indépendants de gauche comme le Front démocratique pour la libération de la Palestine et l'Union

démocratique palestinienne. La liste reçoit 2,8 % des voix et obtient deux députés au parlement palestinien).

Comité uniquement composé de femmes, 100 membres dont 60 qui cotisent. Don du conseil municipal d'une maison où elles peuvent développer des activités à caractère social pour les femmes et enfants au sein du village (ateliers couture, garde d'enfants, soutien des plus démunis, brocante, rencontre avec autres coopératives...) ;

En 2010, développement de nouvelles activités, herbes médicinales et création d'une 2° coopérative dédié au marketing et à la commercialisation de leurs produits locaux.

A l'avenir ils aimeraient être propriétaires de leurs terres cultivées, développer une maison écologique pour accueillir des volontaires, touristes.